

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE MARSTON CANTON

Avis public d'entrée en vigueur

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2020, le conseil de la Municipalité de Canton Marston a adopté le *Règlement 2020-82 modifiant le Règlement 2020-20 pour abroger l'article relatif au taux d'intérêt.*

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MARSTON-CANTON, LE 7 AVRIL 2020

FRANCINE VEILLEUX, directrice
générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, FRANCINE VEILLEUX, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston Canton, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h30 et 16h30 le 7^e jour d'avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 avril 2020

FRANCINE VEILLEUX, directrice générale et
secrétaire trésorière